

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

## AMENDEMENT

N ° CD208

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.